



Achat appartement après achèvement des travaux

Par **jerome1001**, le **22/02/2018** à **21:33**

Bonjour à tous,

J'ai signé un contrat de réservation d'un appartement neuf.

L'achèvement des travaux devrait intervenir avant que j'obtienne mon financement et que je signe l'acte notarié.

Je conclus que ce ne sera pas un achat VEFA.

Quels sont les inconvénients?

A priori, la réception du bien aura déjà été faite donc pas de possibilités d'émettre des réserves.

Aurais-je le droit aux garanties biennales / décennales?

merci beaucoup pour votre aide,

Jérôme

Par **Visiteur**, le **22/02/2018** à **22:23**

Bjr

Il faut modifier votre demande de prêt.

Oui, les garanties constructeurs s'appliquent.

Par **jerome1001**, le **22/02/2018** à **22:37**

par rapport à la demande de prêt, le PTZ peut-il fonctionner pour cet appartement neuf (mais achèvement déclaré par le promoteur immobilier)?

j'ai lu sur un site que :

"Dans le neuf, le PTZ concerne les logements vendus sur plans, l'achat d'un bien neuf terminé mais jamais habité, ..."